



MRC
d'Abitibi-Ouest



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 21 février 2024, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest* », dit Règlement portant le numéro 02-2024, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5^e Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 26 février 2024

Normand Lagrange
Greffier-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale de la Municipalité d'Authier, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut en affichant une copie, à chacun des endroits suivants le 29 février 2024.

Bureau municipal d'Authier
Bureau municipal aile Est du bâtiment multi-usage
Site internet de la municipalité
Page Facebook de la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 février 2024.

Rachel Barbe
Directrice générale et greffière